Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20231220-BP2024 TRANSPOR-BF

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication: 20/12/2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSERE

(2, Avenue des Chasseurs Alpins 73200 ALBERTVILLE)

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

N° SIRET: 20006899700093

BUDGET PRIMITIF 2024

NOMENCLATURE: M43

Service de Gestion Comptable d'Albertville

Sommaire

I - Informations générales		
Modalités de vote du budget		3
II - Présentation générale du budget		
A1 - Vue d'ensemble - Sections		4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses		9
B2 - Balance générale du budget - Recettes		10
III - Vote du budget		
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	141	17
IV - Annexes		
A - Eléments du bilan		
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	8	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		19 02 - k
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		25 Ch - Y
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		28 -
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		29
A3.2 - Etalement des provisions		30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)		33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)		34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)		35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)		36
A6 - Etat des charges transférées		37
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers		38
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		39
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		40
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		41
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		42
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		43
B1.6 - Etat des autres engagements donnés		44
B1.7 - Etat des engagements reçus		45
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		47
C - Autres éléments d'informations		
C1.1 - Etat du personnel		48 0 - b
C1,2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		51
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		52
D - Arrêté et signatures		
D - Arrêté et signatures		53

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽¹⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

⁽²⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

⁽³⁾ Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I-INFORMATIONS GENERALES

I – INFORMATIONS GENERALES	1 1
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II-PRESENTATION GENERALE

DDECENTATION CENEDALE DU DUDCET

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II VUE D'ENSEMBLE A1				
	VUE D'ENSEMBLE				
		EXPLOITATION			
	1	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASE D'EXPLOITATIO		
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 405 213,00		5 405 213,00	
_	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	10 H	0,00	
O R T S	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent)	0,00	
3	=	=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	5 405 213,00	3:	5 405 213,00	
		INVESTISSEMENT			
	9	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASE D'INVESTISSEME		
V 0 T E	O AU TITRE DU PRESENT BUGGET (y AU TITRE DU PRESENT BUGGET (y 169 150,00			169 150,00	
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00		0,00	
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	tif) (si solde positif)		
T S	(2)	0,00		0,00	
Д	= 1 %	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	169 150,00		169 150,00	
		TOTAL			
Ī					

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

5 574 363,00

5 574 363,00

TOTAL DU BUDGET (3)

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes,

il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	805 700,00	0,00	156 600,00	156 600,00	156 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	75 000,00	0,00	38 413,00	38 413,00	38 413,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 753 000,00	0,00	5 037 900,00	5 037 900,00	5 037 900,00
Т	otal des dépenses de gestion des services	5 633 700,00	0.00	5 232 913.00	5 232 913,00	5 232 913,00
66	Charges financières	4 100,00	0,00	3 150,00	3 150,00	3 150,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	THE TAX I	0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses réelles d'exploitation	5 637 800.00	0,00	5 236 063,00	5 236 063,00	5 236 063,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	207 450,00		169 150,00	169 150,00	169 150,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	. 0,00
То	tal des dépenses d'ordre d'exploitation	207 450,00		169 150,00	169 150,00	169 150,00
	TOTAL	5 845 250.00	0,00	5 405 213,00	5 405 213.00	5 405 213,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 5 405 213,00

propres

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	3 342 000,00	0,00	3 312 000,00	3 312 000,00	3 312 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Total des recettes de gestion des services	3 342 000,00	0,00	3 312 000,00	3 312 000.00	3 312 000.00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 503 250,00	0,00	2 093 213,00	2 093 213,00	2 093 213,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes réelles d'exploitation	5 845 250.00	0,00	5 405 213,00	5 405 213,00	5 405 213,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	5 845 250,00	0,00	5 405 213,00	5 405 213,00	5 405 213,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 405 213,00

Pour information :

DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION 169 150,00	orrespondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	--

CA ARLYSERE - TRANSPORTS - BP - 2024

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération *DE 023* + *DE 042 RE 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	L. 195-45	précédent (1) 0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
I	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	1 648 000,00	0,00	144 000,00	144 000,00	144 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 648 000,00	0,00	144 000,00	144 000,00	144 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	, 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	24 200,00	0,00	25 150,00	25 150,00	25 150,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	24 200,00	0,00	25 150,00	25 150.00	25 150.00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	des dépenses réelles d'investissement	1 672 200,00	0.00	169 150,00	169 150,00	169 150.00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 672 200,00	0.00	169 150,00	169 150,00	169 150,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)			
	=		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	169 150,00		

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	486 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	707 663,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des recettes	1 194 413,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves	270 337,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes financières	270 337,00	0.00	0.00	0.00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	des recettes réelles investissement	1 464 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

CA ARLYSERE - TRANSPORTS - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert	207 450,00	Prince of	169 150,00	169 150,00	169 150,00
	entre sections (4)				10	
041	Opérations	0,00		0,00	0,00	0,00
	patrimoniales (4)					
Total des recettes d'ordre d'investissement		207 450,00		169 150,00	169 150,00	169 150,00
	TOTAL	1 672 200.00	0,00	169 150,00	169 150.00	169 150,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	169 150,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie,

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	169 150,00
--	------------

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10,
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	156 600,00		156 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	38 413,00		38 413,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 037 900,00		5 037 900,00
66 67	Charges financières Charges exceptionnelles	3 150,00 0,00	0,00 0,00	3 150,00 0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	169 150,00	169 150,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	5 236 063.00	169 150,00	5 405 213,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
. 4	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 405 213.00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	25 150,00	0,00	25 150,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	144 000,00	0,00	144 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	169 150,00	0,00	169 150,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00	
	=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	169 150,00	

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régle applique le réglme des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	3 312 000,00		3 312 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76 77 78 79	Produits financiers Produits exceptionnels Reprise amort., dépreciat° et provisions Transferts de charges	0,00 2 093 213,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 2 093 213,00 0,00 0,00
	Recettes d'exploitation – Total	5 405 213,00	0,00	5 405 213.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 405 213.00	

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	00,0	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		169 150,00	169 150,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		Ó,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	169 150,00	169 150,00

0,00
+
0,00
=
169 150,00

CA ARLYSERE - TRANSPORTS - BP - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M, 41, en M, 43 et en M, 44.

III-VOTE DU BUDGET



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	805 700,00	156 600.00	156 600,00
604	Achats d'études, prestations de services	540 000,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équipements	0,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	3 300,00	3 600,00	3 600,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6135	Locations mobilières	0,00	24 000,00	24 000,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	3 400,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00
6168	Autres	3 800,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	2 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 300,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	8 000,000	0,00	0,00
6238	Divers	1 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs personnel	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6248	Divers	180 000,00	90 000,00	90 000,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	90 000,00	90 000,00
6257	, ,			
	Réceptions Frais d'affranchissement	4 000,00	0,00	0,00
6261		0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	300,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	15 600,00	0,00	0,00
6288	Autres	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	75 000.00	38 413.00	38 413,00
6332	Cotisations versées au F,N,A,L,	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	75 000,00	38 413,00	38 413,00
6413	Primes et gratifications	0,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0.00	0.00	0,00
		4 753 000,00		
65	Autres charges de gestion courante	4 752 000,00	5 037 900.00	5 037 900,00
6574	Subv. exploitat° personne droit privé		5 037 900,00	5 037 900,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00
TOTAL :	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	5 633 700,00	5 232 913,00	5 232 913,00
66	Charges financières (b) (8)	4 100,00	3 150,00	3 150,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 100,00	3 150,00	3 150,00
	1			
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0.00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
ד	TOTAL DES DEPENSES REELLES	5 637 800,00	5 236 063,00	5 236 063,00
	= a + b + c + d + e + f			
023	Virement à la section d'investissement	0.00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	207 450.00	169 150,00	169 150,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	207 450,00	169 150,00	169 150,00
	S PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	207 450,00	169 150,00	169 150,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0.00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	207 450.00	169 150,00	169 150.00

CA ARLYSERE - TRANSPORTS - BP - 2024

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	EPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE tal des opérations réelles et d'ordre)	5 845 250,00	5 405 213,00	5 405 213,00

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 405 213,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)				
Montant des ICNE de l'exercice	0,00			
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00			
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M, 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040,
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0.00	0.00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0.00	0.00	0.00
7061	Transport de voyageur	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses	0.00	0.00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0.00	0,00	0.00
74	Subventions d'exploitation	3 342 000.00	3 312 000.00	3 312 000.00
7471	Subv. exploitat° État	0,00	0,00	0,00
7472	Subv. exploitat° Régions	3 330 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
7474	Subv. exploitat° Communes	12 000,00	12 000,00	12 000,00
7475	Subv. exploitat° Groupements	0,00	0,00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0,00	0.00
7588	Autres	0,00	0,00	0,00
7 7	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	3 342 000,00	3 312 000,00	3 312 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0.00
77	Produits exceptionnels (c)	2 503 250,00	2 093 213.00	2 093 213.00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	2 283 250,00	0,00	0,00
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	0,00	2 093 213,00	2 093 213,00
775	Produits cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	220 000,00	0,00	0.00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	5 845 250,00	5 405 213,00	5 405 213,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0.00	0.00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	5 845 250,00	5 405 213,00	5 405 213,00

	RESTES A REALISER N-1 (10)	
		+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
		=
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 405 213,00
4		

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires,
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 648 000.00	144 000.00	144 000.00
2156	Matériel de transport d'exploitation	1 548 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	100 000,00	144 000,00	144 000,00
22	Immobilisations recues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 648 000.00	144 000,00	144 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	0.00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	24 200.00	25 150.00	25 150.00
1641	Emprunts en euros	24 200,00	25 150,00	25 150,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00	0,00	0.00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0.00
26	Participat° et créances rattachées	0.00	0,00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00
	Total des dépenses financières	24 200,00	25 150,00	25 150,00
Tota	des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0.00	0,00	0.00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 672 200,00	169 150,00	169 150,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0.00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0.00	0,00	0,00
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE = Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 672 200,00	169 150,00	169 150,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	169 150,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042

⁽⁸⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires,

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	486 750,00	0,00	0.00
1318	Autres subventions d'équipement	486 750,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	707 663,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	707 663,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0.00
22	Immobilisations reques en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 194 413.00	0,00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	270 337,00	0.00	0.00
10222	FCTVA	270 337,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0.00	0.00	0.00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	270 337,00	0.00	0,00
Tota	l des recettes d'opérations pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 464 750,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0.00	0.00	0.00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	207 450,00	169 150,00	169 150,00
28128	Aménagement Autres terrains	1 766,00	1 765,00	1 765,00
28135	Installations générales, agencements,	30 000,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	145 885,00	154 287,00	154 287,00
28182	Matériel de transport	22 059,00	4 411,00	4 411,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	7 740,00	8 028,00	8 028,00
28188	Autres	0,00	659,00	659,00
TOTAL DES PRE	EVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	207 450,00	169 150,00	169 150,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	207 450,00	169 150,00	169 150,00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 672 200,00	169 150,00	169 150,00

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	169 150,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CA ARLYSERE - TRANSPORTS - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV-ANNEXES

A-ELEMENTS DU BILAN

NEANT

- AMICAES
THAT DIE A DEFENDE OF THE BELLEVILLE OF THE PERSON OF THE

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORFRIE (1)

Onito N	ا مام مام م	Montai		Montant des remboursements 2024	oursements 2024	
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 31/12/2024	Montant des tirages 2024	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 31/12/2024
5191 Avances du trésor						
9 4						
5192 Avances de trésorerie					A STATE OF THE STATE OF	
51931 Lignes de trésorerie					M. Karanaka	
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt			HILLIAN STREET			
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Page 18

2	A1.2
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

			41.4 - KEP	AKIIION P.	AI.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)	DE DE	IE (nors 1	6449 et 1	(99					
					Ē	mprunts et de	Emprunts et dettes à l'origine du contrat	du contrat	1.5					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de	Orași de		Date d'émission ou			Type de		Taux initial	nitial		Périodicité des	Profil d'	Possibilité de	
	Organisme preced ou criet Date de signature de file	Date de signature		date de remboursemen (1)	Nominal (2)	taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	remboursement s (6)	amortissement (7)	remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					385 000,00								la la	
1641 Emprunts en euros (total)				P 0 0 0	385 000,00									
16	SOCIETE GENERALE	01/01/2017	27/12/2018	27/12/2019	385 000,00	LL.	Taux fixe à 3.9215 %	3,922	3,979	EUR	<	۵	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerle (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)	M. W. L.													
1678 Autres emprunts et dettes (total)										8				
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)										F				100
1687 Autres dettes (total)														
Total général					385 000,00				R		THE WATER			
(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indicuer la date de la première mobilisation	sations indiciner la date de la r	remière mobilisation												

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

	PAR NATURE DE DETTE
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

						Empru	Emprunts et dettes au 3/1/2/2024	(2024				
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de	Couverture		Catégorie		3		Taux d'intérêt		4	Annuité de l'exercice		
contrat)	7 O/N (10)	Montant couvert	couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2024	résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Charges d'intérêt Intérêts perçus (te (15) cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				53 349,45					25 146,38	3 129,52		23,25
1641 Emprunts en euros (total)				53 349,45					25 146,38	3 129.52		23.25
16	z		A-1	53 349,45	1,99	L	Taux fixe à 3.9215 %	3,976	25 146.38	3 129.52		23,25
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		00'0		53 349,45					25 146,38	3 129,52	00'0	23,25

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement

Page 18-15

⁽¹⁰⁾ SI l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe : V : variable simple : C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽¹⁵⁾ II s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

NEANT

						IV - ANNEXES	S					2		2
		ELEMENT	S DU BILA	N - ETAT D	E LA DETTE	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	DES EMPRUNT	TS PAR STRU	CTURE DE TA	ΧΠΥ	y U			A1.3
				41.3 - REPA	ARTITION DE	A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	AR STRUCTUR	E DE TAUX (H	IORS A1)					
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contral) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant Type d'indices dû au (4)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Taux maximal (6) Coût de sortie (7) après couverture éventuelle (8)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la intérêts payés au date de vote du cours de budget (9) l'exercice (10)		Intérêts percus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)							1000							
Barrière simple (B)												0		
TOTAL (B)									The second					
Option d'échange (C)				100										
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)				To No.									1000	
TOTAL (D)							THE PERSON NAMED IN COLUMN							
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)		H-4-1												
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL	THE STATE OF										A STATE OF THE PARTY OF THE PAR			

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant empruné à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas'de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

1 Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices. (4) Indiquer la classification de l'Indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prét sur toule la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N. (8) Montant, index ou formule.

(9) incliquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(10) incliquer les intrêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 661.
(11) incliquer les intrêts reçus au titre de contrat d'échange et comptabilisés au 778.

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

2		IV - AN	ANNEXES				2
	ELEMENTS DU	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	DE LA DETTE - '	TYPOLOGIE DE S	St.		A1.4
	- A1.4 -	A1.4 - TYPOLOGIE DE	DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	ON DE L'ENCOU	RS (1)		
	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure			euro ou écart entre ces indices		d'indices dont l'un est un indice hors		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou	Nombre de produits	ı	98T3				
inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00%					
unique). I aux variable simple platonne (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	53 349 €					
	Nombre de produits			s			
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours		4				
	Montant en euros						
	Nombre de produits	s					
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours						
2	Montant en euros		2				
	Nombre de produits						
(U) muriplicateur jusqu'a 3; muriplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours						
	Montant en euros			ţ			
	Nombre de produits						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours						
E A	Montant en euros		0				
	Nombre de produits						
(F) Autres types de structures	% de l'encours						
	Montant en euros						

≥ |Y

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)
---	--

	ш	Emprunt couvert					_	Instrument de couverture	couverture				
Instruments de couverture		o	O oto do fin	Organicano		Nature de la			4	Périodicité de	Montant des	Primes év	Primes éventuelles
(Pour chaque ligne, ndiquer le numéro de contrat)	l'emprunt couvert	dû au 31/12/2024	du contrat	du contrat contractant	couverture (3)	couverture (change ou taux)		début du contrat	du contrat	règlement co des intérêts (4)	ommissio diverses	-	rimes payées Primes reçues pour l'achat pour la vente d'option d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe										6			
Total		00.0					000		100		00.0	000	000

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turner, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de réglement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

A1.5 ≥

0
1
25
d
Dog

URE	
15	
띪	
اکّاا	
ဗြ	
삠	
မျှ	
뎯	
ا≩ا	
PERATIONS D	
ES OI	
띩	
ETAIL DI	
Ĭ	
닖	
ETTE -	
2	
T DE	
Ы	
اسا	
뷥	
≤	
U BILAI	
집	
ENTS D	
甸	

IV - ANNEXES

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

				Effet de l'instrument de couverture	Effet de l'instrument de couverture	erture			
Instruments de couverture	Référence de	Taux	Taux payé	Taux n	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	et produits constatés depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)	emprunt (8)
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Avant opération de couverture
Taux fixe (total)				1000				Company of the Compan	
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)				State of the last				TOTAL SECTION	
Total						00'0	00'0		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A complèter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

CA ARLYSERE - TRANSPORTS - BP - 2024

	NEANT
IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES (Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

073-200068997-20230914-2023_09_14_D70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/202 Affichage: 19/09/2023

Extrait du registre des délibérations **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Jeudi 14 septembre 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 7 septembre 2023, s'est réuni le Jeudi 14 septembre 2023 à 18h00, en séance publique, à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice: 73 / Quorum: 37

Nombre de délégués présents :

56 délégués présents dont 2 suppléants jusqu'à la délibération n°59

57 délégués présents dont 2 suppléants jusqu'à la délibération n°61

56 délégués présents dont 2 suppléants à partir de la délibération n°62

Nombre de membres représentés :

12 délégués représentés jusqu'à la délibération n°59

11 délégués représentés à partir de la délibération n°60

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOUI AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE (à partir de la délibération n°60)
ALBERTVILLE	Karine	MARTINATO (jusqu'à la délibération n°61)
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Joëlle	BANDIERA
BATHIE (LA)	Olivier	JEZEQUEL
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BEAUFORT SUR DORON	Séverine	VIBERT
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE

COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
FLUMET	Michel	JOLY
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Véronique	AVRILLIER
S <mark>AINT VITAL</mark>	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
T <mark>O</mark> URS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
JGINE	Michel	CHEVALLIER
JGINE	Mustapha	HADDOU
JGINE ,	Emmanuel	LOMBARD
JGINE	Franck	LOMBARD
JGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
/ENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
/ERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
BONVILLARD	Bernard	BERTHET
PLANCHERINE	Alain	VINCENT

Délégués représentés :

Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Fatiha BRIKOUI AMAL
Josiane CURT	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Lysiane CHATEL (jusqu'à la délibération n°59)
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Jacqueline ROUX	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Philippe PERRIER
Raphaël THEVENON	ESSERTS-BLAY	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Yves DUNAND	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Emmanuel LOMBARD
Nathalie MONVIGNIER MONNET	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO

Le Conseil Communautaire a choisi Davy COUREAU comme Secrétaire de séance.

rlysère UNE AGGLO à votre service

Délibération n° 70

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 14 septembre 2023

Albertville, Albertville, Demokret, Barrolland, Césarchet, Ceria, Ciera, Calena, Castribiand, Execut-Bigs, Flument, Frankeren, Gilly-survivire, Girlsy-survivire, Brown Hauselines, Montalian, Frankeren, Garrolland, Marchald, Floorisherine, Gorge, Regione, Saint-Hellines, Frankeren, Barrolland, Floorisherine, Gorge, Regione, Saint-Hellines, Saint-Hel

Objet : Finances - Fixation de la durée et du mode de gestion des amortissements

Rapporteur: Christian RAUCAZ

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2321-1, Vu la nomenclature M57 qui implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations, Vu la délibération n° 20 du 11 mai 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Considérant que les durées d'amortissement doivent correspondre à la durée probable d'utilisation et qu'elles sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception des biens ci-dessous :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme mentionnés à l'article L.132-15 qui sont amortis sur une durée maximale de dix ans ;
- des frais d'étude et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de cinq ans;
- des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de cinq ans;
- des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève.

La nomenclature M57 précise les règles d'utilisation des articles du chapitre 204 (subventions d'équipement versées). Elle indique que lorsqu'elle verse une subvention d'équipement, la collectivité doit en contrôler l'utilisation, une subvention non affectée au financement d'une immobilisation identifiée devant être comptabilisée en fonctionnement.

En principe, les subventions d'équipement versées s'amortissent sur la durée d'utilisation attendue de l'immobilisation qu'elles financent, dans le respect des durées d'amortissement maximales fixées par le CGCT. Lorsque l'entité verse une subvention d'équipement pour financer une immobilisation non amortissable chez le bénéficiaire ou s'il n'en connaît pas la durée d'amortissement, il convient de retenir une durée d'amortissement analogue à celle qui aurait été retenue pour une même catégorie de biens, dans le respect des durées d'amortissement maximales fixées par l'article R.2321-1 du CGCT « soit 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, 30 ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et 40 ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ». Les subventions versées à une entreprise ne relavant d'aucune de ces catégories s'amortissent sur 5 ans maximum.

En principe, la date de mise en service de l'immobilisation financée est le point de départ de l'amortissement de la subvention d'équi**pement** versée. En l'absence d'information précise sur la date de mise en service de l'immobilisation par le bénéficiaire, l'entité peut amortir la subvention d'équipement versée à compter de la date du versement (correspondant à la date d'émission du mandat au compte 204). Cette mesure de simplification s'applique à toutes les subventions d'équipement versées, à l'exception de celles ayant vocation à financer la construction d'une immobilisation sur une durée supérieure à un an. Ces dernières doivent être versées dans un premier temps au c/2324 avant leur transfert au c/204 lors de la mise en service du bien (cela permet de différer l'amortissement).

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement des immobilisations au prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable puisque les dotations aux amortissements sont pour l'instant calculées sur une année pleine. A compter du 1^{er} janvier 2024, les immobilisations seront amorties à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine.

Dans un souci de simplification, cette règle peut faire l'objet d'un aménagement :

- Le prorata temporis s'applique de manière prospective
- Pour certaines catégories d'immobilisations, notamment celles faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire, c'est-à-dire les biens acquis par lot ou les biens de faible valeur.

Arlysere agglomération

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- adopte les durées d'amortissement figurant ci-après à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les nomenclatures M57 et M4x;
- calcule l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata temporis à compter de la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine;
- déroge à la pratique de l'amortissement linéaire au prorata temporis :
 - 1. pour les biens de faible valeur dont le coût unitaire est inférieur à 3 000 € TTC pour les budgets non assujettis à la TVA et 3 000 € HT pour les budgets assujettis à la TVA. Dans ce cas, ces biens seront amortis sur 1 an au 1^{er} janvier n+1 après la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine ;
 - 2. pour les frais d'études non suivis de réalisation de travaux ;
- applique la méthode de comptabilisation par composant au cas par cas et uniquement lorsqu'un élément de l'actif est dissociable des autres composants, à une forte valeur unitaire, à une part significative du coût de l'actif et une durée d'utilisation significativement différente de la structure principale;
- rappelle que tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2023 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine ;
- poursuit la neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier;
- rappelle que les subventions d'investissement reçues s'amortissent si le bien financé est amortissable.

 Dans ce cas la subvention s'amortie sur la durée du bien.

Le secrétaire de séance Davy COUREAU

20)

Extrait certifié conforme et exécutoire Le Président Franck LOMBARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20230914-2023_09_14_A70-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023 Publication : 19/09/2023 Délibération n° 70

ANNEXE

Jeudi 14 septembre 2023

Albertuille, Allendre, Granfort, Domilland, Césarches, Céciae, Clies, Coheman, Gran-Maland, Essects-Biay, Flamet, Frantzinet, Billy var ésére, Belly au bler, éclique, Mantheux et éclique.

La Bérhie, La Giettae, Marthad, Mescure, Manthoux Manthoux, Matto-Dance de Bellice, Matto-Dance de Millifert, Pathal, Flamethoux, George, Gaylor, Sapet-Villand aux liberae.

Sapet-Regulas la Chapathe, Same Para sur estre, Sapet-West, Dance, Rouse en Sarete, Laprae, Valland, Arrent Arrey, Villand aux Liberae.

DUREE DES AMORTISSEMENTS SOUMIS A LA M57

ARTICLES	BIENS OU CATEGORIES DE BIENS AMORTIS	DUREE
BUDGETAIRES M57		D'AMORTISSEMENT
(liste non		(EN ANNEE)
exhaustive)		(EIVAINIEE)
biens de faible valeur	inférieur à 3 000 €	1
IMMOBILISATIONS IN	CORPORELLES	
	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révision de doc.	
202	Urbanisme	10
2031	Frais d'études	
	Subventions d'équipement (si finance des biens mobiliers, du	
204X	matériel ou des études)	5
	Subventions d'équipement (si finance des biens immobiliers ou des	
204X	installations)	15
	Subventions d'équipement (si finance des projets d'infrastructures	
204X	national)	30
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques,	
205x	procédés, droits et valeurs similaires	2
	Autres immobilisations incorporelles	3
IMMOBILISATIONS CO	PRPORELLES	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10
2132x/2142	batiments privés	40
	installations générales, agencements, amenagements des	
21352/2181	constructions batiments privés	10
2156x	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10
21573x	Matériel et outillage de voirie	10
	Autre matériel technique	6
21828	Autre matériel de transport : voiture	5
	Autre matériel de transport : camion	10
	Autre matériel de transport : transports collectifs	10
	matériel informatique	5
	Matériel de bureau et mobilier	5
	Matériel de téléphonie	5
	Autres : conteneurs/bacs	8
	Autres	10

DUREE DES AMORTISSEMENTS SOUMIS A LA M4

ARTICLES		DUREE
BUDGETAIRES M4x	BIENS OU CATEGORIES DE BIENS AMORTIS	D'AMORTISSEMENT
(liste non	BIENS OF CATEGORIES DE BIENS AMORTIS	(EN ANNEE)
exhaustive)		(LIVAIVIVEL)
biens de faible valeu	r inférieur à 3 000 €	1
IMMOBILISATIONS IN	CORPORELLES	
2031	Frais d'études	5
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques,	
205x	procédés, droits et valeurs similaires	2
208x	Autres immobilisations incorporelles	3
IMMOBILISATIONS CO	DRPORELLES	
212x	Agencements et aménagement de terrains	20
2131	Batiments	40
	Installations générales, agencements, aménagements des	
2135/2181	constructions	10
2138	Autres constructions	10
2151	Installations complexes spécialisées	40
2153x	Installation à caractère spécifique (réseaux eau et assainissement)	80
2154/2155	Matériel/Outillage industriel	10
2156x	Matériel spécifique à l'exploitation	10
2157/2158	Agencements et aménagement ddu matériel et outillage industriel	10
2182	Matériel de transport : voitures	5
	Matériel de transport : camions/véhicules industriels/transport	
2182	collectif	10
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5
2184	Mobilier	5
2188	Autres	10

Etat Amortissements 2024 transports

Critères de recherche

Collectivité Budget Exercice

1 - CA ARLYSERE TR - TRANSPORTS

Etat Amortissements 2024 transports

Etat Amortissements 2024 transports

Date of debut Durée Mt. amortissement Mt. imprise Durée Autant période Autant	Article per nature Numéro Libellé imprincipale d'acq. Mt. actif brut initial Date d'acq.	17 663,76 €	Aménagement aire de 2015/DIVERS stationnement 01/01/20 3 960,00 € 01/01/			13 875,99 €	13 875,99 €	Installations générales, agénérales, approximations 2008/AGENC Système 01/01/20 13 875,99 € 01/01/2009 08 13 875,99 € 01/01/2009	1 533 767,92 €		Matériel de Carte SMART 01/01/20 transport CARTE_SMA média 32 MO 01/01/20 91,44 € 01/01/2016	Materiel de transport Achat bus 01/01/20 transport 2014/VEHICU Grossway 14 219 439,20 € 01/01/2015	Materiel de transport Dépose et transport 01/01/20 4 898,35 € 01/01/2016 d'exploitation LE/002 la platine de c 15 4 898,35 € 01/01/2016	Matériel de transport Changement 01/01/20 transport 2015/VEHICU boite à viesse 01/01/20 d'exploitation LE/002 (DV-043-VF) 15 8 097,70 € 01/01/2016	Matériel de Remplacement 101/01/20 2015/VEHICU complet du 15 sez,38 € 01/01/2016 15 sez,38 € 01/01/2016	Complément Co	Matériel de transport 2015/VEHICU : Kit alcolock (DV- 01/01/20 1509,90 € 01/01/2020 d'exploitation LE/002 043-VF) 19	Materiel de 2015/VEHICU Changement 2
0,00 € 7 33 0,00 € 7 33 0,00 € 6.28 0,00 € 6.28 0,00 € 6.32 11 0,00 € 5.32 11 0,00 € 6.32 11 0,00 € 6.32 0,00 € 6.32 0,00 € 6.32 0,00 € 6.32 0,00 € 6.32 0,00 € 6.32 0,00 € 6.32 0,00 € 6.32 0,00 € 6.32 0,00 € 6.32 0,00 € 6.33	Durée	8 566,6	0	10	0			0	847 365,1	847 365,1		10	10	10	10	10	ស	
MIL VNO Putrol 6 6 28 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	ant Mt amortissement durant pénode																	
7 332,08 € 7 332,08 € 7 332,08 € 7 332,08 € 848,32 € 6 287,76 € 0,00 € 532 116,58 € 532 116,58 € 532 115,58 € 532 115,58 € 532 15,68 € 535,18 €	Mt. reprise amortissement	0,00€	0,00 €	9000€	9000	9.00€	0,00 €	9 00'0	€ 00'00	9,00,0	9000€	0.00 €	9000	9000	€000	0.00	€000	
	Mt. VNC fin párlode	7 332,08 €	7 332,08 €	648.32 F	3877809	0.00€	9,00€	9000€	532 116,58 €	532 116,58 €	0,00€	0.00€	493.15 €	812.85 €	57.18 E	355.80 €	0.00 €	
1 3 2 2 3 0 0 1 3 7 3 7	Mt amortissement Article par ap. période nature (dotation)	7 332,08 €			3 27,740 3	0000	300,0	0.00 € 6811	532 116,58 €	532 116,58 €	0 0,00 € 6811	0.00 € 6811	493.15 € 6811					

20412/2023 10:40 Page 228-8

1 /3

Numero Libelté immobilisatio Date M. actif brut initial d'inventaire Libelté n principale d'acq. M. actif brut initial	2015/VE 043-VF et 0401/20 3.5	2015/VEHICU Changement de LE/002 moteur (DV-043- 01/01/20 2015/VE VF & DV-07 16 37 5	2015/VEHICU bilitetrie (DV- 01/01/20 15/03 033 17 8	2015/VEHICU bolte à vitesse 01/01/20 LE/003 (DV-033-VF) 15 77	2015/VEHICU moteur (DV-033- 01/01/20 187 LE/003 VF)	Complément changement changement changement 01/01/20 LE/003 VF 16 2.4	2015/VEHICU Kit alcolock (DV- 01/01/20 19 LE/003 033-VF) 19	2015/VEHICU Achat 3 bus (DV- LE/003 033-VF; DV-043- 01/01/20 2015/VE VF; DV-0 15 280 8	2015/NEHICU bus avant mise 01/01/20 LE/004 en serv 15 44	2015/VEHICU botte à vitesse 01/01/20 83 LE/004 (DV-070-VF) 15 83	2015/VEHICU pupitre (DV-070- 01/01/20 E-004 VF) 6	Complément changement changement changement 01/01/20 LE/004 VF VF	2015/VEHICU Kit alcolock (DV- 01/01/20 LE/004 070-VF) 19 15	2019/VEHICU HEULIEZ bus 01/01/20 554 6 LE/001	2019/VEHICU Kit alcolock (FG- 01/01/20 15 LE(001 141-FJ) 15	2019/VEHICU Kit alcolock (FG- 01/01/20 19 960-FH)	2019/VEHICU Achat bus: 01/01/20
orut initial Date de début Durée d'amort	3 590,40 € 01/01/2016	37 573,76 € 01/01/2017	7 841,16 € 01/01/2016	7 700,75 € 01/01/2016	18 786,88 € 01/01/2017	2 404,34 € 01/01/2017	1 509,90 € 01/01/2020	280 800,00 € 01/01/2016	4 409,81 € 01/01/2016	8 386,68 € 01/01/2016	612,00 € 01/01/2016	1867,75€ 01/01/2017	1 509,90 € 01/01/2020	554 664,00 € 01/01/2020	1 509,90 € 01/01/2020	1 509,90 € 01/01/2020	
e Mt. amortissement Mt. amortissement av. periode durant période	10 2 872.20 €	10 26 300,52 €	10 6 272,60 €	10 6 160,40 €	10 13 148,76 €	10 1 681,72 €		22	10 3 524,90 €			10 1305,12€	5 1 204,98 €	10 221864,40 €	5 1 204,98 €	5 1 204,98 €	
	359,00 €	3 757,00 €	784.00 €	770,00 €	1878,00 €	240.00 €	304,92 €	28 080,00 €	440.00 €	838.00 €	61,00 €	186.00 €	304.92 €	55 466,00 €	304.92 €	304,92 €	1
Mt. reprise Mt. v amortusement pé	0.00€			9000 0000			0.00€			0.00	0.00 €	0.00€	0 00 €			0.00€	2000
Mt, VNC fin Reste	359.20 €	7 516.24 €	784 56 6	770.35 €	3 760.12 €	482 62 £	€ 00 0 0 0 0	28 080.00 €	444.91 €	84133 €	62,00€	376.63 €	9000	277 333.60 €	0.00€	÷ 00°0	2000
40	^	ı m		1 0	ო						. 6	en					
Mt. amortissement Article par ap periode nature (dotation)	350 20 € 6811	751624€ 6811	787 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	770.35 € 6811	3 760,12 € 6811	780 9 5 6 8 6 8 7	0.00 € 6811	200 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	444 91 6 6811		62.00 € 6811		100000000000000000000000000000000000000	777 333 60 £ 6841	000	000 € 6841	0,00 € 8011

Berger Levrault 2 /3

		_	я.
		=	
		=	9.
ю	<u> </u>	_	
ю	w	m	
	~	v٧	
100	Ψ.	-	
100	-	>	
	w	À١	
100	×	w	
L	ш	_	
100			,
-	_	_	

Article par Article National Article Nat	oronoe rilde Nat Article par nature déf	Numero d'inventaire	Libellé	Immobilisatio D	Date M	Mt actif brut initial Date de début d'amort.	début Durés		Mt. amortissement Mt. amortissement av. pårlode durant pårlode	Mt. reprise amortissement	Mt. VNC fin periode	Reste à amortir	Mt. amortissement ap. période	Article par nature (dotation)
	transport d'exploitation	LE/002	HEULIEZ bus GX337 FG-059- FJ	19		277 332.00 € 01/01/2020	020	10 110 932.20 €	€ 27 733.00 €	0,00 €	138 666.80 €	C	138 666 80 € 6811	6811
	Matériel de transport d'exploitation	2019/VEHICU LE/002	2019/VEHICU Kit alcolock (FG- LE/002 059-FJ)	01/	01/01/20 19	1 509,90 € 01/01/2020	220	5 1 204,98 €			0.00€	, 4-		6841
	Matériel de transport d'exploitation	2022TRANSP 0002	FORD TRANSIT CUSTOM (GJ- 703-XR)	251	25/11/20 22	45 820,24 € 01/01/2023	723		4		36 656.24 €	- o:	36.65	6811
	Matériel de transport d'exploitation	2023TRANSP 0003	TOYOTA PROACE LONG 9 PLACES (GQ- 942-DH)	26/ 23	26/07/20 23	38 070,00 €. 01/01/2024	324	10 0,00 €			34 263 00 €	, <u> </u>		6841
281756						80 420,00 €		80 420,00 €			0,00€		ŀ	
21756						80 420,00 €		80 420,00 €			0,00€		⇒ 00 0	
	Materiel de transport d'exploitation	2006/MAT.TR ANSPORT/00 04	Bus 6652 VQ 73	01/	01/01/20 06	80 420,00 € 01/01/2007	200	10 80 420,00 €			900'0	0		6811
28182						65 058,96 €		47 411,00 €	€ 4411,00€	0,00€	13 236,96 €		13 236.96 €	
2182						65 058,96 €		47 411,00 €	€ 4411,00€	00'00 €	13 236.96 €		13 236 96 €	
	Matériel de transport	2009/MAT,TR ANSPORT/00	2009/MAT.TR ANSPORT/00 Bus AM 114 DE 01 occasion.	01/	01/01/20 09	23 000,00 € 01/01/2010	910	10 23 000,00 €			0.00€	o		6811
	Matériel de transport	2009/MAT.TR ANSPORT/00 02	Bus AK 107 VY occasion	01/	01/01/20	20 000,00 € 01/01/2010	910	10 20 000.00 €			9000	c		5811
	Matériel de transport	2022TRANSP 0001	DUSTER PRESTIGE (FW- 952-ZT)	13/	13/10/20	22 058,96 € 01/01/2023	023	5 4 411,00 €	4		13 236 96 €	. 4	13 23	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
28184						80 289,60 €		23 220,00 €			49 041,60 €		49 041.60 €	3
2184						80 289,60 €		23 220,00 €			49 041.60 €		49 041 60 €	
	Mobilier	2020/MOBILI ER/001	Achat Totems	01/	01/01/20	77 400,00 € 01/01/2021	021	10 23 220,00 €			46 440,00 €	7	46 440.00 € 6811	6811
	Mobilier	2023TRANSP 0002	REMPLACEME NT TOTEM GILLY/ISERE	24/	24/04/20 23	2 889,60 € 01/01/2024	024	10 0.00 €			2 601,60 €	10		6811
28188						6 576,00 €		€ 00'0	€ 657,00 €	90000	5 919,00 €			
2188						6 576,00 €		€ 00.00	€ 657,00 €	€00'0	5 919,00 €		5 919.00€	
	Autres	2023TRANSP 0001	ECLAIRAGE AIRE DE RETOURNEME NT GRESY	01/	01/03/20	6 576,00 € 01/01/2024	024	10 0,00 €			5 919,00 €	10		6811
				TOTAL DES MONTANTS	ANTS	1 797 652 23 €		4 000 000 04 0	200 447 000	0000	000 040 000		000000000000000000000000000000000000000	

04/12/2023 10:40

3 /3

Page 28 - 1

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

AJ.	I - EIAI DES	PROVISION	S ET DES DE	PRECIATION	,	
Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
	PROVISION	IS ET DEPRECIA	TIONS BUDGET	AIRES	0	
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
·	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

CA ARLYSERE - TRANSPORTS - BP - 2024

NEANT

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	25 150,00	I 25 150,00
16 Empri	unts et dettes assimilées (A)	25 150,00	25 150,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	25 150,00	25 150,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0.00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	0.00	0.00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	141	
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	25 150,00	0,00	0,00	25 150,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		169 150,00	III 169 150,00
Ressource	ces propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	ces propres internes de l'année (b) (3)	169 150,00	169 150,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28128	Aménagement Autres terrains	1 765,00	1 765,00
28135	Installations générales, agencements,	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	154 287,00	154 287,00
28182	Matériel de transport	4 411,00	4 411,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00
28184	Mobilier	8 028,00	8 028,00
28188	Autres	659,00	659,00
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours	y	
481	Charges à répartir plusieurs exercices		5
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	169 150,00	0,00	0,00	0,00	169 150,00

	Mon	tant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	l II	25 150,00
Ressources propres disponibles	IV	169 150,00
Solde	V = IV – II (6)	144 000,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.1
D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION	

IV
A5.1.2
-

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	A5.2.1
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	A5.2.2
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la depense au titre des délibéra- transférée au exercices de l'exercice		Solde (1)
TOTAL		0,00	0,00	0.00	0.00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = ! ~ (I! + III),



2	S POUR COMPTE DE TIERS A7
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 - (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 - (7) Indiquer le chapitre.

B-ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV – ANNEXES	2
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B11

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

f	T				
Annuité garantie au cours de l'exercice	En capital	90'0	00'0	00'0	0,00
Annuité garal	En intérêts (8)	0,00	0,00	0,00	00'0
Indices ou devises pouvant	modifier l'emprunt				
Catégorie d'emprunt	E				
de vote t (6)	Niveau de taux				
Taux à la date de vote du budget (6)	Index (4)				
Taux	Taux (3)				
- E	Taux actua-				
Taux initial	Index (4)				
	Taux (3)				
Périodi- cité des rem- bour-	sements (2)				
Durée rési-	duelle				
Capital restant dû au 01/01/N			6,00	00'0	00'0
Montant initial	Montant initial		0,00	00'0	00'0
Organisme prêteur ou chef de file					
Objet de l'emprunt garanti					
	Profil				
Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Année				
Désignation du bénéficiaire		Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social	TOTAL GENERAL

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif. F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en eu	ıros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	: B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	li li	5 405 213,00

Later Company of the		
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1711	0,00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 Objet pour lequel est versée la subvention.





IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

⁽²⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.





IV - ANNEXES	l IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subve	8017 Subventions à verser en annuités				0.00	0.00	0,00
8018 Autres engagements donnés				0,00	0.00	0,00	
Au profit d'organismes publics				0.00	0.00	0,00	
Au profit d'	Au profit d'organismes privés (1)				0.00	0.00	0,00
F1	TOTAL				0.00	0,00	0,00

- (1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L,1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appet de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement ≔	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00		
A l'exception de ceux reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00		
Engagemen	Engagements reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00	
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	

CA ARLYSERE - TRANSPORTS - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES			
ENGAGEMENTS HORS BILAN			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2		

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

^{(1) ||} s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽³⁾ Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés,

C-AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

2	C1.1
IV – ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMP	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(3)	EFFECTIFS	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		COMPLEI 0,00	COMPLE 0,00	0,00	00'0	0.00	0.00
Directeur général des services		00'0	00.00	0.00	0.00	00 0	000
Directeur général adjoint des services		00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00:00
Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		00,0	00,00	00'0	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	00,0	1,00	1,00	0000	1.00
Adit adm Pal 1Cl	0	1.00	00'0	1.00	1.00	00 0	1 00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	00'0	1,00	1,00	00'0	1,00
Ingénieur Pal	A	1,00	00'0	1,00	1.00	0.00	1.00
FILIERE SOCIALE (d)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)	Haras Sest	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE POLICE (j)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	00'0	2,00	2,00	00'0	2,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quoitié de travail prévue par la délibération créant l'emploi. (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple: emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

2	C1.1
IV – ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

				(2002)		
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N CATEGORIES	CATEGORIES	SECTEUR	REM	REMUNERATION (3)	NOO	CONTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)			S 70 S 8	00'0		
Agents occupant un emploi non permanent (7)		State of the state		00'0	THE SHALL SHALL SHALL	
TOTAL GENERAL		N 1 507 S		00'0		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
IECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social Melico-social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIMI : Animation.
PM : Police.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT: Molif du contrat (toi du 28 janvier 1984 modifiée):
3.4. ** articla 5.1 feating as accroissement lamporate d'activité.
3.5. ** articla 5.1 feating as accroissement lamporate d'activité.
3.5. ** articla 5.1 feating as accroissement lamporate d'activité.
3.5. ** articla 5.2 fema sinés accroissement service d'activité.
3.5. ** articla 5.2 fema sinés accroissement service sout annue des fonctions correspondantes.
3.5. ** articla 5.1 emplois de maine des contruues de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de maine des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de particla 5.5. ** articla 5.1 en particla 6.5 ** contrat de maine des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de particla 6.5. ** articla 5.1 en particla 6.5 ** articla 5.5 *

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985,

CA ARLYSERE - TRANSPORTS - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0.00

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

D-ARRETE ET SIGNATURES

rlysère UNE AGGLO à votre service

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Budget annexe des Transports

Albertville, Allandaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Chèry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Biog, Flumet, Frantenex, Gilly-sur-sière, Grégnou-visère, Grégnon, Mauteluce Les Saisies
La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Natre-Dame-de-Bellerombe, Natre-Dame-des-Millères, Pallud, Flancherine, Queige, Rognals, Sainte-Hâlhe-sur-sière
Saint-Wissias-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-sière, Color-Vinst, Thinkyol, Tournes, Tours en Savoie, Ugine, Venthon, Vennau-drong, Willard and Gunna

Le Budget Primitif 2024 du Budget annexe des Transports de la Communauté d'Agglomération Arlysère a été présenté par Christian RAUCAZ lors de la séance ordinaire du Conseil Communautaire convoqué le 7 décembre 2023, qui s'est déroulée le Jeudi 14 décembre 2023 à 18h00 à la Salle des fêtes d'Ugine (Savoie).

Nombre de membres en exercice : 73 Nombre de délégués présents : 36 Nombre de délégués représentés : 31	d <mark>ont 55</mark> titulaires et <u>d</u> suppléants.	
Nombre de suffrages exprimés : 63	Vote pour : Control : Abstentions : Control :	
Les membres du Conseil Communautaire	Land Malley &	3
	HA JOHN	1
	B Auto	
How By	A (VA)	X H
Sunary P		*
1/	tenu de la publication le et de la transmissi	ion en
Sous-Préfecture d'Albertville le 2/12/2	.23	
	William Age	gglomoi a Arlys